

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

---

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

---

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 15 JUN 2023**

**L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 15 juin, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, donne pouvoir à Daniel GASNIER  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente (arrivée 20h24)  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, présent  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, donne pouvoir à Aïcha GASSET, (arrivée 21h18)  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, présente  
Martine VALLET, absente  
Kamel NEBBACHE, présent  
Jennifer RAFFRAY, présente  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe LLOPIS  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, présent  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Aurélie ARCHIMEDE, absente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, présent  
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Cédric LONGATTE**

**Ordre au sein de la séance : 19**

**Délibération n° 2023-DEL-060 : Approbation de l'actualisation des tarifs de la saison culturelle et création de formules d'abonnement.**

## Commune de Limeil-Brévannes

### Séance du Conseil municipal du jeudi 15 juin 2023

Délibération n° 2023-DEL-060

**Objet :** Actualisation des tarifs de la saison culturelle et création de formules d'abonnement.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°2020-DEL-71, en date du 2 juillet 2020, fixant les tarifs des services locaux, dont ceux pour les spectacles de la saison culturelle et du Limeil Blues Festival ;

Considérant la programmation culturelle de qualité proposée depuis 3 saisons ;

Considérant la volonté de la Ville de continuer à dynamiser les actions culturelles proposées sur la commune ;

Considérant l'intérêt de proposer des formules d'abonnements pour la saison culturelle afin de fidéliser les spectateurs ;

Considérant que la municipalité, dans le cadre de la politique de la ville, a la possibilité de réserver des places de spectacles gratuites pour des publics ciblés, notamment pour lutter contre l'isolement des publics fragiles et créer du lien social,

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver l'actualisation des tarifs des places à l'unité suivante :

	Brévannais	Enfant Brévannais de moins de 16 ans	Hors-commune	Enfant Hors-commune
Prix par place	15 €	8 €	20 €	10€

Article 2 : De créer un tarif spécifique pour les représentations sur le temps scolaire à 4 € par enfant et de préciser que les accompagnateurs des enfants des écoles et accueils de loisirs bénéficieront de la gratuité sur les spectacles jeune public de la Saison Culturelle.

Article 3 : De préciser que la gratuité des spectacles aux usagers des maisons de quartier et du Parcours de Réussite Éducative est limitée à 30 places par spectacle.

Article 4 : D'approuver la création des quatre formules d'abonnements suivantes :

	ABONNEMENT CLASSIQUE	ABONNEMENT PRIVILEGE	ABONNEMENT PASSION	ABONNEMENT FAMILLE
Modalités	Pour 1 adulte, abonnement comprenant 4 spectacles	Pour 1 adulte, abonnement comprenant 5 spectacles	Pour 1 adulte, abonnement comprenant tous les spectacles	Pour 2 adultes et 2 enfants, abonnement comprenant 2 spectacles
<b>Brévannais</b>				
Prix abonnement	45 € (au lieu de 60 €)	60 € (au lieu de 75€)	125 € (au lieu de 165€)	65 € (au lieu de 92 €)
<b>Hors-commune</b>				
Prix abonnement	70 € (au lieu de 80€)	80 € (au lieu de 100 €)	180 € (au lieu de 220 €)	90 € (au lieu de 120 €)

Article 5 : D'autoriser Madame Le Maire à faire évoluer annuellement par décision ces tarifs dans une limite de 5%.

Article 6 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville ([www.limeil-brevannes.fr](http://www.limeil-brevannes.fr)), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 7 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne le 22/06/2023  
Publié le... 26/06/2023  
Notifié le.....  
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,  
  
Cédric LONGATTE

Le Maire,  
  
Françoise LECOUFLE

